

Ordre professionnel des  
technologistes médicaux  
du Québec

Rapport annuel 2006-2007



# Table des matières

## Rapport d'activité

---

|   |    |
|---|----|
| Gouvernement du Québec<br>Conseil exécutif                                      | 1  |
| Rapport de la présidente  | 2  |
| Le Bureau de l'Ordre 2006 - 2007  | 4  |
| Activités du Bureau 2006 - 2007   | 5  |
| Comités   | 6  |
| Admission   | 7  |
| Activités relatives à la garantie<br>d'assurance responsabilité professionnelle | 8  |
| Inspection professionnelle  | 8  |
| Développement professionnel   | 9  |
| Congrès   | 11 |
| Syndic  | 11 |
| Comité de révision  | 11 |
| Comité de discipline  | 12 |
| Normes de la pratique   | 12 |
| Communications  | 13 |
| Jeunesse  | 13 |
| Renseignements généraux   | 14 |

## Bilan Financier

---

|  |    |
|--|----|
| Rapport du vérificateur  | 16 |
| Résultats<br>pour l'exercice terminé le 31 mars 2007                             | 17 |
| Évolution des actifs nets<br>pour l'exercice terminé le 31 mars 2007             | 18 |
| Bilan au 31 mars 2007  | 19 |
| Flux de trésorerie<br>pour l'exercice terminé le 31 mars 2007                    | 20 |
| Notes afférentes aux états financiers<br>pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 | 21 |
| Renseignements complémentaires<br>pour l'exercice terminé le 31 mars 2007        | 26 |

*Vision*  
Associé du diagnosticien *Mission*  
Faciliter et fiabiliser les diagnostics médicaux

## Monsieur Michel Bissonnet

---

Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2007.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre responsable de l'application du Code des professions du Québec,

*Jacques Dupuis*  
Québec, juin 2007

## Monsieur Jacques Dupuis

---

Ministre responsable de  
l'application du Code des professions

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application du Code des professions du Québec, le rapport d'activité de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

La présidente,  
*M.-Debbie Provencher, T.M.*  
Montréal, juin 2007

## Monsieur Gaëtan Lemoyne

---

Président  
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,  
*M.-Debbie Provencher, T.M.*  
Montréal, juin 2007

# Rapport de la présidente

Cette année, grâce à la collaboration de tous, nous avons maintenu et lancé divers projets liés à la pratique des technologistes médicaux. Nous avons réalisé notre mandat de protection du public sous tous ses aspects réglementaires, ce qui sollicite de plus en plus d'interventions de la part des différentes instances de l'Ordre. De plus, nous avons étudié plusieurs projets de loi sur lesquels nous avons donné notre avis.

Par ailleurs, nous assurons le suivi de notre planification stratégique 2004 en déployant les efforts nécessaires pour mieux faire connaître à nos membres le rôle essentiel qu'ils jouent au sein de la population en matière de santé ainsi que le besoin d'un plus grand encadrement de la profession. Nous comptons maintenant sur l'exercice de la profession par plus de 4100 membres qui peuvent faciliter les diagnostics médicaux et les fiabiliser.

Maintes préoccupations continuent de justifier nos interventions: la recherche d'une activité touchant étroitement notre profession, la validation technique des résultats d'analyses de laboratoire, la pénurie de technologistes médicaux, la nécessité d'élaborer une formation en vue de répondre à la pratique d'aujourd'hui de même qu'aux besoins de maintien des compétences, et l'adaptation de notre processus d'inspection aux nouvelles réalités des différents milieux sont autant d'exemples d'importants dossiers au programme cette année.

## L'Ordre et le milieu

Force est de constater que les éléments suivants amènent les professionnels à prendre une plus grande conscience de leur responsabilité professionnelle:

- les efforts déployés pour faire connaître le rôle important que joue l'Ordre dans la qualité de la pratique;
- toute l'information diffusée dans le cadre des modifications au Code des professions (projet de loi 90);
- la Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant la prestation sécuritaire de services de santé et de services sociaux (projet de loi 113); et
- la décision ministérielle d'imposer l'obligation, pour les laboratoires, de participer au processus d'agrément.

L'ensemble de ces éléments a contribué à sensibiliser le milieu aux avantages du système professionnel comme moyen de protection du public.

Nous remarquons une augmentation du recours aux mécanismes de protection du public. En effet, cette année, il y a augmentation des plaintes concernant la pratique de nos membres, ce qui sollicite notre syndicat, notre comité d'inspection professionnelle et notre comité de discipline.

## Nouveaux projets de loi et de règlement

Cette année, l'Ordre a émis plusieurs avis sur divers projets de loi. Nous croyons qu'il est important de participer au processus visant à améliorer et à adapter le système professionnel aux

nouveaux défis qui nous attendent. Nous sommes toutefois préoccupés par le peu de temps dont nous disposons pour donner suite à ces importantes consultations: un ordre de faible taille comme le nôtre doit composer avec une structure organisationnelle réduite, ce qui se répercute sur la durée du processus de consultation.

Nous attendons avec impatience l'adoption des modifications au Code des professions (projet de loi n° 54) qui facilitera la réalisation de certaines activités de l'Ordre. De plus, la mise en vigueur des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels amène d'importants ajustements de fonctionnement et suscite des questions quant à son application au quotidien. Nous avons fait part de nos commentaires à l'Office des professions concernant le projet de modification au règlement sur les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels. Ce dernier a pour effet d'augmenter la quantité d'information qui doit être divulguée concernant les activités de l'Ordre, dans un objectif de transparence. Nous apprécions le report de certaines dispositions à la prochaine année.

D'autres projets de règlement ont été entrepris et étudiés. Le mandat des administrateurs et la présidence sera maintenant de trois années. La présidence sera rémunérée et davantage présente au sein de l'organisme. Les personnes formées hors du Québec bénéficieront d'un mécanisme de révision des décisions assurant l'équité du processus.

Notre *Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des externes en technologie médicale* a suscité beaucoup d'intérêt de la part du milieu. Nous remercions l'Office des professions du Québec pour sa collaboration dans ce dossier.

De plus, nous poursuivons nos discussions avec le Collège des médecins, l'Ordre des chimistes du Québec (OCQ) et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) concernant la mise en place de règlements d'autorisation d'activités. Avec les médecins, nous en sommes à mettre la touche finale à l'autorisation d'activités médicales dans le cadre de l'autopsie et du prélèvement d'yeux et de tissus. D'autre part, pour donner suite aux recommandations du rapport du groupe Bernier concernant les activités de laboratoire et la Loi sur les chimistes professionnels concernant la réalisation des analyses de biochimie, nous travaillons à la rédaction d'un projet de règlement qui aura pour effet de confirmer le rôle des technologistes médicaux dans la réalisation des analyses de biochimie clinique. En collaboration avec l'OIIQ, nous espérons être en mesure de présenter un projet d'autorisation permettant à nos membres de réaliser des prélèvements par orifices artificiels, ce qui favorisera un plus grand accès aux services pour la clientèle ambulatoire.

Nous constatons que des projets comme ceux-ci sont tributaires des programmes des différents ordres et de la volonté collective

de mener à terme ces travaux. Nous avons espoir de voir se concrétiser ces projets rapidement.

### **Formation et développement d'outils pour nos membres**

La compétence de nos membres étant la clef de voûte de la qualité des services offerts, l'Ordre développe des outils leur permettant de la maintenir. En plus de réviser régulièrement nos règles de pratique et d'en développer de nouvelles afin de suivre l'évolution de la profession, nous élaborons des activités de formation répondant à leurs différents besoins. Nous travaillons à établir les liens avec les établissements d'enseignement afin de répondre aux nouvelles exigences.

Soulignons que les exigences de formation canadiennes seront accrues en 2010 afin de répondre à de nouvelles réalités et, de ce fait, le programme donnant accès à la profession au Québec risque de ne plus recevoir l'agrément de l'Association médicale canadienne.

Compte tenu des besoins grandissants et de la spécialisation de la pratique, l'Ordre considère que les membres doivent acquérir des connaissances supplémentaires dans plusieurs domaines pour y répondre. De plus en plus d'études font état de l'importance des résultats d'analyses dans le diagnostic médical.

Faisant suite à ce constat et à l'étude menée par l'Ordre en 2005, en collaboration avec l'Association des cytologistes du Québec, nous effectuons des démarches auprès du milieu d'enseignement universitaire et nous préconisons prioritairement le développement de formation en cytologie et en pathologie.

Nous avons mis en place un programme de formation continue volontaire de 12 heures de formation par année débutant en 2007-2008. L'Ordre entend, dans un avenir rapproché, réglementer ce programme.

### **La pénurie de technologistes médicaux**

Nous continuons à déployer des efforts afin de sensibiliser les instances ministérielles à cette réalité. Il s'agit d'une démarche entreprise depuis plusieurs années. Selon nous, les indicateurs utilisés par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour suivre l'évolution de la situation ne sont pas adaptés à la réalité des laboratoires, et celui-ci tarde à en développer de nouveaux.

Malgré notre règlement sur l'*externat*, qui permet un répit pendant la période estivale, il semble que les demandes de main-d'œuvre ne cessent d'augmenter.

Le rapport annuel de l'an dernier faisait état d'un projet de formation pour les personnes formées à l'étranger. Ce projet tarde à être déployé et nous attendons avec impatience le début d'une première cohorte. Lorsqu'il sera mis en place, ce projet permettra à plus de 70 personnes actuellement en attente d'acquérir les compétences nécessaires d'ici quelques années.

Nous en sommes aux balbutiements d'un projet de formation destinée aux personnes désirant revenir sur le marché du travail. Il nous semble que ce projet devrait bénéficier d'un appui similaire.

### **Faciliter l'intégration des personnes immigrantes**

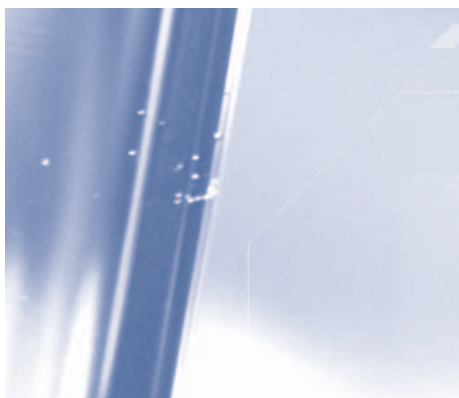
En plus de la formation d'appoint destinée aux personnes formées à l'étranger, nous développons nos outils d'évaluation. Soulignons l'aide financière importante accordée par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles à cet égard. Tout d'abord, nous avons élaboré au cours de l'année une *grille de compétences* permettant de mieux évaluer les compétences requises à la pratique et nous en sommes à l'étape de conception d'un outil d'autoévaluation en ligne. Ainsi, le candidat pourra faire plusieurs de ses démarches nécessaires à l'étude de son dossier de l'extérieur du Québec et prévoir celles qu'il aura à effectuer à son arrivée. Le processus d'intégration pourra être entrepris dans le pays d'origine grâce à la disponibilité d'une information juste et complète.

Finalement, l'OPTMQ continue de mettre tout en œuvre pour favoriser l'interaction entre ses membres et les autres professionnels en vue d'améliorer l'efficacité et la qualité des soins. Au moment où des études démontrent de plus en plus l'importance des résultats d'analyses dans le diagnostic médical, il devient important que les compétences de nos membres servent à assurer la fiabilité des résultats. Nous devons trouver les moyens de convaincre le milieu, de soutenir et d'encourager nos membres à se joindre aux équipes interdisciplinaires. La méconnaissance de notre pratique et le manque de préparation de nos membres à cette pratique demeurent des enjeux.

Je remercie sincèrement toutes les personnes qui, jour après jour, année après année s'engagent dans la progression de tous ces dossiers et qui, surtout, croient en la profession.

Merci aux membres, merci au personnel de l'Ordre et merci aux bénévoles.

**M.-Debbie Provencher, T.M.**



# Le Bureau de l'Ordre 2006 - 2007

Le Bureau se compose de 24 administrateurs dont vingt technologistes médicaux élus.

Les administrateurs élus élisent par suffrage le président de l'Ordre. Son élection a lieu à l'expiration du mandat du président sortant, lors de la première réunion du Bureau qui a lieu après l'assemblée générale annuelle suivant l'élection des administrateurs.

Madame M.-Debbie Provencher, T.M., a été élue présidente de l'Ordre le 2 juin 2006 pour un mandat de un an.

## Membres du Bureau

|  |  |
|--|--|
| Jean-Claude Boucher, T.M.<br>(Bas-St-Laurent Gaspésie)<br>Le 4 juin 2005 | Samuel Caron, T.M.<br>(Montréal)<br>Le 3 juin 2006                             |
| Élise Desbiens, T.M.<br>(Saguenay-Lac-St-Jean)<br>Le 3 juin 2006         | Suzanne D. Dion, T.M.<br>(Montréal)<br>Le 3 juin 2006                          |
| M.-Debbie Provencher, T.M.,<br>Présidente<br>(Québec)<br>Le 4 juin 2005  | Doris Bourbeau, T.M.<br>(Montréal)<br>Le 3 juin 2006                           |
| Alain Fafard, T.M.<br>(Québec)<br>Le 4 juin 2005                         | Poste libre<br>(Montréal)  |
| Nathalie Rodrigue, T.M.<br>(Québec)<br>Le 4 juin 2005                    | Richard Charette, T.M.<br>(Laurentides)<br>Le 3 juin 2006                      |
| Christiane Lemay, T.M.<br>(Québec)<br>Le 4 juin 2005                     | Francine Lanciault Lun,<br>T.M.<br>(Montérégie)<br>Le 3 juin 2006              |
| Poste libre<br>(Mauricie - Bois-Francs)                                  | Poste libre<br>(Montérégie)  |
| Stéphane Lemire, T.M.<br>(Mauricie - Bois-Francs)<br>Le 3 juin 2006      | Marjolaine Brault, T.M.<br>(Outaouais)<br>Le 4 juin 2005                       |
| Bruno Houde, T.M.<br>(Estrie)<br>Le 4 juin 2005                          | Marcelle Latreille, T.M.<br>(Nord-Ouest –<br>Nouveau-Québec)<br>Le 3 juin 2006 |
| Colette Flageol, T.M.<br>(Montréal)<br>Le 3 juin 2006                    | Doris Masson, T.M.<br>(Côte-Nord)<br>Le 4 juin 2005                            |

## Quatre administrateurs sont nommés par l'Office des professions du Québec :

Francine Daigle, nommée le 3 juin 2006  
Marcel Beauchemin, nommé le 3 juin 2006  
Claude Beaudoin, nommé le 3 juin 2006  
Monique Émond, nommée le 4 juin 2005

Au cours de l'année 2006-2007, les membres du Bureau ont tenu cinq réunions ordinaires.

## Les employés de l'Ordre

### Direction générale

Alain Collette, avocat, directeur général et secrétaire  
Manon Tanguay, secrétaire administrative

### Services professionnels

Danielle Cousineau, T.M., chargée de dossiers scientifiques et secrétaire du comité de discipline  
Marie-France Gionet, T.M., coordonnatrice de l'inspection professionnelle (jusqu'en novembre 2006)  
France Lambert, T.M., coordonnatrice du développement professionnel (jusqu'en novembre 2006) et coordonnatrice de l'inspection professionnelle de novembre 2006 à février 2007  
Victoria Zaine, T.M., coordonnatrice du développement professionnel depuis décembre 2006  
Josée Lefrançois, secrétaire administrative des services professionnels

### Comptabilité

Diane Alain, comptable

Conseiller juridique externe: Me Marie Cossette, Langlois, Kronstrom, Desjardins

L'assemblée annuelle a eu lieu le 3 juin 2006. La prochaine assemblée aura lieu le 2 juin 2007.

Lors des différentes réunions du Bureau, les administrateurs ont procédé à l'adoption de plusieurs propositions, entre autres :

- Nomination de membres dans les différents comités et aux fonctions de l'Ordre ;
- Adoption du budget, de la planification annuelle et des résultats financiers ;
- Radiation des membres n'ayant pas acquitté le montant de la cotisation annuelle au moment prescrit et toute autre somme dont ils sont redevables ;
- Adoption des règlements suivants: Modifications au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme ou de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre, Règlement sur les élections ;
- Adoption des règles de pratique en microbiologie et de la mise à jour des règles de pratique sur les ponctions veineuses pour fins d'analyse ;
- Adoption des Lignes directrices concernant la réaffectation ;
- Adoption d'une proposition de hausse de la cotisation annuelle pour 2008-2009 ;
- Approbation des offres de services concernant le développement du site Web de l'Ordre ;
- Décision de reporter la décision de modifier le titre professionnel ;
- Imposition de cours et de stages à cinq titulaires de permis voulant réintégrer l'exercice après plus de cinq ans ;
- Imposition de cours et de stages à un membre sur recommandation du comité d'inspection professionnelle ;
- Recommandation de la candidature de Mme Brigitte Chevrier, T.M., au prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec.

## Comité administratif

M.-Debbie Provencher, T.M., présidente  
Nathalie Rodrigue, T.M., vice-présidente  
Stéphane Lemire, T.M., trésorier  
Bruno Houde, T.M., administrateur  
Monique Émond, administrateur nommée par l'Office des professions du Québec

Au cours de ses 16 réunions, le comité administratif a étudié divers dossiers et exercé ses activités de gestion courante :

- Gestion financière de l'Ordre ;
- Nominations dans les différents comités de son ressort ainsi qu'aux différentes fonctions ;
- Adoption des recommandations du comité d'admission concernant la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et l'émission de permis ;
- Adoption des recommandations du comité d'inspection professionnelle à la suite des visites d'inspection générale, il y a eu cinq décisions approuvant 170 rapports ;
- Émission de permis de technologiste médical exerçant en biologie médicale et/ou en cytopathologie ;
- Émission de dispense conformément au Règlement sur une activité de formation des technologistes médicaux ;
- Approbation d'une entente de parrainage du programme d'assurance auto-habitation avec la firme TDMeloche Monnex ;
- Approbation de l'image graphique de différents produits de promotion de la profession ;
- Suivi des dossiers concernant :
  - la mise en application des modifications au Code des professions du Québec ;
  - les nouveaux projets de modification du Code des professions et du règlement de l'Office des professions concernant les rapports annuels ;
  - la réserve de l'activité consistant à *assurer la validité technique des résultats à des fins diagnostiques ou de suivi thérapeutique* ;
  - la relocalisation du siège social ;
  - l'exercice avancé de la profession en pathologie et en cytopathologie ;
  - travaux de réalisation du plan directeur de réussite ;
  - préparation et analyse des dossiers soumis au Bureau.

## Comité de la formation

Liliane Garon, T.M.  
Miriam Verville, T.M., présidente

### Représentantes de la Fédération des cégeps

Suzanne Malo  
Marie Rousseau

### Représentante du ministre de l'Éducation

Ghislaine Plamondon

**Secrétaire :** Alain Collette, avocat

**Mandat :** Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des technologistes médicaux. Par la qualité de la formation, on entend l'adéquation entre la formation et les compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession.

Le comité a tenu deux réunions.

Le comité a discuté du besoin croissant de professionnels. Il a suivi la progression du projet d'Attestation d'études collégiales, Intégration à la profession de technologiste médical.

Il a émis les avis suivants :

Le comité de la formation de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec émet un avis favorable concernant les changements proposés aux règlements suivants, visant entre autres à modifier le mode de révision des décisions afin de nous conformer aux nouvelles dispositions du Code des professions :

- Règlement modifiant le Règlement sur la délivrance du permis de technologiste médical exerçant dans le domaine de la cytopathologie ;
- Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme ou de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre.



Il a de plus émis l'avis suivant concernant les difficultés liées au programme *Technologie d'analyses biomédicales* :

Attendu que le programme *Technologie d'analyses biomédicales* est un des plus lourds du secteur technique collégial ;

Attendu que la pratique des technologistes médicaux évolue notamment dans le contexte de l'application des nouvelles dispositions du Code des professions favorisant l'interdisciplinarité ;

Attendu qu'il n'y a pas de possibilité d'ajouter des compétences déterminées par le milieu sans utiliser des heures complémentaires ou réduire le temps alloué aux compétences actuelles ;

Attendu que le ministère doit réévaluer la décision d'autoriser les cégeps à utiliser les heures complémentaires pour le cours de pharmacologie ;

Le comité de la formation de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec émet un avis favorable à des travaux conduits conjointement par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec et l'Ordre pour évaluer l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de technologiste médical.

Brigitte Chevrier, T.M., présidente  
Étienne Caron, T.M.  
Chantal Limoges, T.M.  
Isabelle Rioux, T.M.  
Personnel de soutien : Alain Collette, avocat

Le mandat est d'étudier les demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme et les demandes de réinscription au Tableau qui doivent être évaluées selon le Règlement sur les stages de perfectionnement. Il transmet ses recommandations au comité administratif ou au Bureau selon le cas. Le comité a tenu cinq réunions.

- Demandes de délivrance de permis : **313**
- Délivrance de permis de technologiste médical exerçant en biologie médicale : **250**
- Délivrance de permis de technologiste médical exerçant en cytopathologie : **5**
- Délivrance de permis temporaire selon la Charte de la langue française : **0**
- Réinscription au Tableau après une absence d'inscription de plus de cinq ans : **52**
- Recommandations de stage de perfectionnement avec limitation d'exercice pour des titulaires de permis voulant se réinscrire au Tableau soumises au Bureau : **10**

## Demande d'équivalence de diplôme ou de la formation

| NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES                     |             |          |           |
|---|-------------|----------|-----------|
|   | Hors Canada | Canada   | Total     |
| Nbre de demandes                                | <b>56</b>   | <b>0</b> | <b>56</b> |
| Nbre de demandes acceptées partiellement        | <b>39</b>   | <b>0</b> | <b>39</b> |
| Nbre de demandes refusées                       | <b>15</b>   | <b>0</b> | <b>15</b> |
| Nbre de cas avec exigence de cours et de stages | <b>54</b>   | <b>0</b> | <b>54</b> |

Deux demandes sont toujours en cours d'étude à la fin de la période.

Le comité a travaillé à la mise en application des dispositions du règlement concernant l'équivalence des diplômes et de la formation et a recommandé au Bureau une nouvelle structure de révision des décisions afin de se conformer aux nouvelles dispositions du Code des professions du Québec. Il a aussi étudié les Principes en matière de reconnaissance de diplôme et de la formation acquis hors Québec auxquels l'Ordre a adhéré. Au cours de l'exercice, le comité a analysé ses processus et s'est assuré qu'ils sont conformes à ces principes.

La reconnaissance des acquis des personnes détenant un diplôme obtenu hors Québec nécessite des outils précis et adaptés à la profession. C'est pourquoi un profil de compétences du technologiste médical en exercice a été mis en place en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

De plus, afin de faciliter l'intégration des personnes formées à l'étranger, le comité a conçu un guide permettant aux candidats d'être informés adéquatement sur le processus, les conditions de délivrance de permis sur la base de l'équivalence de diplôme ou de la formation et sur le processus de révision des décisions. Le comité s'emploie aussi à mettre en place un programme d'autoévaluation en ligne avec le soutien du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Dans le même contexte, un projet d'élaboration d'un examen permettant l'évaluation des acquis devra être considéré.

### Activités relatives à la garantie d'assurance responsabilité professionnelle

En s'inscrivant au Tableau, les membres adhèrent à un programme d'assurance responsabilité professionnelle. À cet effet, l'Ordre a signé une entente avec La Capitale. La prime annuelle par membre est de 12,26 \$.

Le montant de la garantie est de 1 000 000 \$ par sinistre, et de 2 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres par période d'assurance.

Les étudiants inscrits au registre de l'Ordre sont aussi couverts par cette assurance dans le cadre de leur stage et, s'il y a lieu, en tant qu'externe.

Diane Gingras, T.M., présidente  
Lise Couture, T.M., secrétaire  
Louise Boileau, T.M. (jusqu'en janvier 2007)  
Jacynthe Boudreau T.M.  
Marilyn Leclerc Côté, T.M.  
Coordination : Marie-France Gionet, T.M., B.Sc.  
(jusqu'en novembre 2006)  
France Lambert, T.M., B.Sc.  
(de novembre 2006 à février 2007)

### Mandat :

Le mandat du comité d'inspection professionnelle est de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre, suivant un programme déterminé. C'est un mécanisme de prévention dont le but est d'assurer la protection du public grâce à l'information et à l'appui au membre dans l'exercice quotidien de sa profession. C'est un moyen privilégié pour le sensibiliser à l'importance de son rôle et de ses responsabilités en tant que professionnel.

#### Inspecteurs et enquêteurs :

Jean-Pierre Aubry, T.M., jusqu'en juin 2006  
Élaine Boivin, T.M.  
Louise Boileau, T.M., jusqu'en janvier 2007  
Jacynthe Boudreau, T.M.  
Lise Couture, T.M.  
Roseline English, T.M.  
Céline Gauvin, T.M.  
Diane Gingras, T.M.  
Marie-France Gionet, T.M., jusqu'en novembre 2006  
Sylvie Laberge, T.M.  
Régina Zver, T.M.

#### Inspecteur :

Doreen Enright, T.M.

La philosophie d'inspection professionnelle de l'Ordre est la suivante :

« La technologie médicale est un travail d'équipe, mais chaque technologiste médical est responsable et autonome dans l'accomplissement de sa tâche ».

Le comité s'est réuni à six reprises, ce qui a donné 12 jours de réunion. En plus de l'information et de l'appui fournis aux technologistes médicaux, il y a eu aussi vérification de l'exercice de la profession de 170 membres dans 24 établissements, dont 2 établissements inspectés à distance. Les visites de trois établissements, prévues au calendrier

2006-2007, ont été reportées au prochain calendrier.

Nombre de questionnaires transmis : **346**

Nombre de membres visités : **170**

Nombre de rapports de vérification  
ayant suivi le questionnaire : **39**

Nombre de rapports de vérification ayant suivi la visite : **131**

Nombre d'enquêtes : **1**

Nombre de recommandations au Bureau : **1**

Nombre de décisions du Bureau  
approuvant les recommandations : **1**

Nombre de membres dont le dossier a été remis au Syndic : **1**

Les recommandations émises aux membres sont basées sur les Normes de la pratique du technologiste médical, les règles de pratique adoptées par l'Ordre, les normes instaurées par d'autres organismes et adoptées par l'Ordre, le Code de déontologie des technologistes médicaux ainsi que les règlements de l'Ordre. Les principales recommandations concernent les thèmes suivants :

Prélèvements et spécimens

Analyses hors laboratoire

Équipements et réactifs

Techniques et protocoles

Contrôle de la qualité

Informatisation

Rapports et dossiers

Santé et sécurité

Formation et relations avec les collègues

En 2007-2008, il y aura vérification de l'exercice général d'environ 700 technologistes médicaux exerçant tant dans des établissements privés que publics. Une réunion générale du service d'inspection est également au programme pour l'automne 2007.

Arleen Jacques, T.M., présidente

Isabelle Dupéré, T.M.

Julie Favreau, T.M.

Lucie Genest, T.M., jusqu'en août 2006

Stéphane Lemire, T.M., secrétaire

Geneviève Messier, T.M.

Coordination : France Lambert, T.M.,

jusqu'en décembre 2006

Victoria Zaine, T.M., depuis décembre 2006

## Mandat :

---

Planifier et organiser des activités de mise à jour et de développement en technologie de laboratoire médical, selon les besoins déterminés dans les régions et tenant compte des exigences présentes et futures générées par l'évolution de la profession.

Au cours de la dernière année, le comité a tenu cinq réunions. Cinq journées scientifiques ont été organisées. Des formations de courte durée ont eu lieu et les activités de formation à distance se déroulent sur trois sessions par année.

Dans le cadre de la mise en application des modifications au Code des professions en date de 2003, le comité, en collaboration avec l'Université du Québec à Trois-Rivières, assure la disponibilité de la formation en pharmacologie, requise pour la remise d'une attestation permettant l'administration de médicaments et d'autres substances sur ordonnance. Ce cours est offert en mode autonome sur le Web. Un total de 21 participants s'y sont inscrits en 2006-2007.

Il y a eu 262 participants aux activités de développement professionnel de l'Ordre, excluant le congrès annuel, qui est aussi une activité de développement, et le cours en pharmacologie. En raison d'un faible taux d'inscription, certaines activités ont été annulées, soit deux journées scientifiques et une formation de courte durée.

En plus de répondre aux demandes ponctuelles de formation de certains groupes de membres en tenant compte de la disponibilité des ressources, le comité a annoncé l'entrée en vigueur du programme de formation continue sur une base volontaire, dès le 1<sup>er</sup> avril 2007. Le comité suivra l'évolution de ce dossier important.

| ACTIVITÉ                | MEMBRES | NON MEMBRES | TOTAL | NBRES HEURES | TYPE                 |
|-------------------------|---------|-------------|-------|--------------|----------------------|
| Biochimie clinique I    | 7       | 1           | 8     | 30           | Cours à distance     |
| Biochimie clinique II   | 4       | 3           | 7     | 30           | Cours à distance     |
| Bactériologie I         | 16      | 3           | 19    | 30           | Cours à distance     |
| Biologie moléculaire I  | 19      | 1           | 20    | 30           | Cours à distance     |
| Biologie moléculaire II | 24      | 4           | 28    | 30           | Cours à distance     |
| Hématologie I           | 2       | 0           | 2     | 30           | Cours à distance     |
| Hématologie II          | 4       | 0           | 4     | 30           | Cours à distance     |
| Hémostase I             | 5       | 3           | 8     | 30           | Cours à distance     |
| Hémostase II            | 3       | 0           | 3     | 30           | Cours à distance     |
| Histotechnologie I      | 5       | 1           | 6     | 30           | Cours à distance     |
| Immunohématologie I     | 4       | 1           | 5     | 30           | Cours à distance     |
| Immunohématologie II    | 2       | 0           | 2     | 30           | Cours à distance     |
| Contrôle de qualité     | 11      | 3           | 14    | 4            | Cours à distance     |
| Technologiste et la loi | 6       | 1           | 7     | 30           | Cours à distance     |
| Lecture interprétative  | 18      | 3           | 21    | 7            | Journée scientifique |
| Frottis sanguin         | 37      | 4           | 41    | 15           | Cours                |
| Liquides biologiques    | 25      | 0           | 25    | 7            | Cours                |
| Urgences en bio. méd.   | 26      | 1           | 27    | 7            | Journée scientifique |
| Les prélèvements        | 15      | 0           | 15    | 15           | Cours                |
| Total                   | 233     | 29          | 262   |              |                      |

## Mandat :

---

Concevoir, planifier et organiser le congrès annuel qui est une activité de développement professionnel.

### **Congrès 2006 (Laval)**

« ÊTRE HUMAIN professionnellement...  
une question D'ÉQUILIBRE »

Doris Bourbeau, T.M. (présidente)

Paule Côté, T.M.

Arleen Jacques, T.M.

Stéphane Lemire, T.M.

Josée Robert, T.M.

Patrick Turcotte, T.M.

Le congrès 2006 a eu lieu du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2006 à l'hôtel Sheraton de Laval. Le programme comportait des conférences et des ateliers abordant des sujets généraux et scientifiques, une exposition de produits, de services et d'information liés à la profession, ainsi que des activités sociales. Mentionnons en terminant que l'assemblée annuelle est tenue pendant le congrès annuel. Une rencontre a eu lieu avant l'assemblée annuelle pendant laquelle l'évolution des dossiers liés au plan directeur de réussite a été communiquée aux membres.

Il y a eu une affluence de plus de 273 personnes.

### **Congrès 2007**

**Les rêves d'aujourd'hui, la relève de demain**

Annie Charron, T.M., présidente

Julie Favreau, T.M.

Yolaine Paradis, T.M.

Mélanie Paré, T.M.

Stéphanie Tchadej, T.M.

Hélène Verreault, T.M.

### **Congrès 2008 (Québec)**

Laurent Bourque, T.M., président

Louise Vu, T.M.

Catherine Delorme, T.M.

René Bergeron, T.M.

Louise Lemieux, T.M.

### **Congrès 2009 (Saint-Hyacinthe)**

Stéphane Lemire, T.M., président

Syndic : Daniel Boutin, T.M.

Syndics adjoints : Steve Sirois, T.M.

Lyne Nadeau, T.M.

- Nombre de dossiers ouverts : 7
- Nombre de décisions soumises au comité de discipline : 1
- Nombre de décision comité de discipline : 0
- Nombre de différends soumis à la conciliation du syndic : 2
- Nombre de dossiers à l'étude : 4

## Comité de révision

Rennes Basquiat Edmond, T.M.

Louise Biron, T.M.

Maryse Nichols, T.M.

Représentants du public : André Houle

Réjean Déry

## Mandat :

---

Donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision prise par le syndic de ne pas porter une plainte.

Le comité n'a pas reçu de demande.

## Comité de discipline

Jean Pâquet, avocat, président  
Marie Lemieux, T.M.  
Jean Dufault, T.M.

Membres substitués :  
Gisèle Ouellette, T.M.  
Sylvie Clermont, T.M.

Secrétaire du comité de discipline :  
Danielle Cousineau, T.M.

Une plainte a été déposée par le syndic le 6 septembre 2006 ; une plainte a été modifiée et déposée pour la même cause le 25 octobre 2006. Il y a eu quatre jours d'audience et cinq conférences téléphoniques.

L'intimée a enregistré un plaidoyer de culpabilité concernant les éléments suivants :

- Ne pas s'être acquitté de ses obligations professionnelles avec compétence et intégrité.
- Ne pas avoir exercé sa profession selon les normes généralement reconnues.
- Avoir transmis des résultats erronés ou incomplets.

La décision sur sanction est en délibéré depuis moins de 90 jours.

## Normes de la pratique

Louise Beauséjour, T.M., secrétaire  
Suzanne Deschênes Dion, T.M.  
Lynda Godue, T.M., présidente  
Sylvie Clermont, T.M.  
Danielle Cousineau, T.M., chargée de dossiers scientifiques

Sous-comité en microbiologie  
Lynda Godue, T.M.  
Arleen Jacques, T.M.  
France Pouliot, T.M.  
Danielle Cousineau, T.M., chargée de dossiers scientifiques

Sous-comité en hémostase  
Louise Beauséjour, T.M.  
Chantal Nadeau, T.M.  
Louise Vu, T.M.  
Danielle Cousineau, T.M., chargée de dossiers scientifiques

### Mandat :

---

Concevoir, rédiger, valider, codifier et diffuser des normes de pratique et des règles normatives en biologie médicale. En collaboration avec le comité d'inspection professionnelle et le comité de développement professionnel, établir les besoins et les priorités pour l'élaboration et la mise à jour de règles normatives. Recueillir toute l'information concernant les règles de pratique reconnues en technologie médicale afin de demeurer à la fine pointe de la technologie et des exigences réglementaires.

Le comité des normes a tenu quatre réunions et une conférence téléphonique. Il a recommandé l'adoption des règles de pratique en microbiologie ainsi que des règles de pratique sur les prélèvements par ponctions veineuses.

Le sous-comité en hémostase a tenu six réunions. Les membres du sous-comité ont travaillé à la révision et la mise à jour des règles de pratique en hémostase.

Le sous-comité sur la qualité a tenu trois réunions. Les membres du sous-comité mettent actuellement à jour les règles de pratique sur la qualité en laboratoire.

En 2007-2008, le comité et les sous-comités, en plus de collaborer avec les autres comités et de répondre aux questions des membres, prévoient terminer la rédaction et la mise à jour des règles de pratique en hémostase et sur la qualité dans les laboratoires. Il prévoit aussi terminer la révision et la mise à jour des règles de pratique sur les prélèvements par ponctions capillaires.

Roseline English, T.M.  
Dave Laflamme, T.M.  
Carole Gervais, T.M.  
Steve Sirois, T.M.  
Stéphanie Tchadej, T.M.  
Personnel de soutien : Alain Collette, avocat

## Mandat :

---

Concevoir, planifier, organiser les activités de promotion de l'Ordre et agir en tant que groupe-ressource auprès des comités pour la production et la réalisation de matériel promotionnel et d'information. Le comité assure la gestion des publications « Sommaire » et « Sommaire scientifique ».

Le comité a tenu quatre réunions et a géré certains dossiers en ligne. Il a coordonné les rencontres des étudiants de première année en Technologie d'analyses biomédicales. Il a produit et diffusé un calendrier, et il a suivi la mise en place de la nouvelle version du site Web de l'Ordre.

Il a assuré la gestion du « Prix Reconnaissance ». La lauréate 2006 est Francine Lanciault Lun, T.M.

Des dix cégeps offrant le programme T.A.B., dix ont soumis des candidatures pour le « Prix-étudiant en Technologie d'analyses biomédicales » 2006. Les lauréats sont :

Vicky Tremblay, T.M., Cégep de Chicoutimi  
Shawna Casement, T.M., Collège Dawson  
Joëlle Gauthier, T.M., Cégep de Rimouski  
Cyndie Laliberté, T.M., Collège de Rosemont  
Marie-Christine Boisvert, T.M., Cégep de Sherbrooke  
Édith Laflamme, T.M., Cégep de Saint-Hyacinthe  
Sabrina Bujold, T.M., Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu  
Stéphanie Ridyard, Cégep de Saint-Jérôme  
Mélanie Rouleau, T.M., Cégep de Sainte-Foy  
Kelly-Anne Pintal, T.M., Collège Shawinigan

## Mandat :

---

Fournir des avis, conseils et recommandations sur les besoins et l'intégration des jeunes technologistes médicaux dans leur milieu de travail. Faire connaître la profession auprès de la population étudiante et de la collectivité. Développer un partenariat avec les comités jeunesse des autres ordres professionnels.

## Membres

Anne-Chantal Couture, T.M., présidente  
Cynthia Franklin, T.M., secrétaire  
Karine Gaudet, T.M.  
Martin Gaudet, T.M.  
Poste à combler  
Francine Lanciault Lun, T.M., représentante du Bureau  
Personnel de soutien : Alain Collette, avocat

Le comité a tenu une réunion et a élaboré un plan d'action.

## Vision et mission de la profession

Dans le cadre des travaux de planification et de développement, le Bureau de l'Ordre a adopté la vision et la mission suivante de la profession :

**Vision : Associé du diagnosticien**

**Mission : Faciliter et fiabiliser les diagnostics médicaux**

L'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec a pour principale fonction d'assurer la protection du public, notamment en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession par ses membres.

Les technologistes médicaux sont les professionnels qui effectuent, sur le corps humain ou à partir de spécimens, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale et qui assurent la validité technique des résultats à des fins diagnostiques ou de suivi thérapeutique.

L'information, la promotion de la santé et la prévention de la maladie, des accidents et des problèmes sociaux auprès des individus, des familles et des collectivités sont comprises dans le champ d'exercice du membre, dans la mesure où elles sont liées à ses activités professionnelles.

À ceci s'ajoute une série d'activités réservées aux membres et partagées avec d'autres professionnels :

- a) effectuer des prélèvements;
- b) procéder à des phlébotomies, selon une ordonnance;
- c) introduire un instrument, selon une ordonnance, dans et au-delà du pharynx ou au-delà du vestibule nasal, du méat urinaire, des grandes lèvres, de la marge de l'anus ou dans une veine périphérique;
- d) administrer, y compris par la voie intraveineuse à partir d'un site périphérique, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance et qu'une attestation de formation lui est délivrée par l'Ordre dans le cadre d'un règlement pris en application du paragraphe « o » de l'article 94;
- e) mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance.

Un permis peut être octroyé par l'Ordre à un candidat qui est détenteur d'un diplôme d'études collégiales décerné par le ministre de l'Éducation à la suite d'études suivies en Technologie d'analyses biomédicales ou l'équivalent. L'Ordre délivre aussi un permis de technologiste médical en cytopathologie aux détenteurs du DEC en Technologie d'analyses biomédicales et de l'Attestation d'études collégiales en cytologie.

L'article 36q du Code des professions du Québec (L.R.Q., chapitre C-26) édicte que : « nul ne peut... utiliser le titre de « Technologiste Médical » ou de « Registered Technologist », ni un titre ou une abréviation pouvant laisser croire qu'il l'est, ni l'abréviation « Tech. Med. » ou s'attribuer des initiales pouvant laisser croire qu'il l'est ou les initiales « T.M. » ou « R.T. » s'il n'est détenteur d'un permis valide à cette fin et s'il n'est inscrit au Tableau de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec ».

## Énoncé de la mission de l'Ordre

L'Ordre regroupe les professionnels qui effectuent des prélèvements, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale et qui posent tous les actes nécessaires pour en assurer la fiabilité.

### Envers ses membres

L'Ordre doit offrir des services particuliers à ses membres afin de favoriser un intérêt soutenu à l'adhésion. Les procédures d'évaluation des demandes d'adhésion des candidats, d'inspection professionnelle et de discipline permettent de maintenir leur niveau de compétence et de s'assurer ainsi de leur probité.

Afin de développer et de maintenir des normes élevées en technologie médicale et de faire connaître la contribution possible de ses membres à l'amélioration des services offerts à la population, l'Ordre se doit de faire les représentations nécessaires auprès des instances responsables.

L'Ordre développe des outils et des services d'information et de formation visant à maintenir un niveau élevé de compétence chez les membres. Ces moyens développent ainsi la curiosité et la motivation à l'égard de l'exercice de leur profession.

### Envers le public

La protection du public est une responsabilité sociale. Autant les employeurs que le public sont informés des situations qui peuvent nuire à la qualité des actes en technologie de laboratoire médical ainsi que des moyens pour les éviter.

L'Ordre protège le public en s'assurant de la qualité des actes posés par ses membres. Il vise notamment à responsabiliser ses membres dans leur démarche d'amélioration continue.



## Données statistiques au 31 mars 2007

| INSCRITS AU TABLEAU       | HOMMES     | FEMMES      | TOTAL       |
|---------------------------|------------|-------------|-------------|
| Bas St Laurent-Gaspésie   | 27         | 205         | 232         |
| Saguenay-Lac St-Jean      | 13         | 165         | 178         |
| Québec                    | 50         | 618         | 668         |
| Mauricie - Bois-Francs    | 22         | 243         | 265         |
| Estrie                    | 25         | 177         | 202         |
| Montréal                  | 221        | 1296        | 1517        |
| Laurentides               | 36         | 269         | 305         |
| Montérégie                | 49         | 375         | 424         |
| Outaouais                 | 14         | 113         | 127         |
| Nord-Ouest/Nouveau-Québec | 20         | 129         | 149         |
| Côte-Nord                 | 10         | 72          | 82          |
| Hors Québec               | 4          | 14          | 18          |
| <b>Total :</b>            | <b>491</b> | <b>3676</b> | <b>4167</b> |

DÉTENTEURS D'UN  
PERMIS EXERÇANT EN  
CYTOPATHOLOGIE  
UNIQUEMENT ET  
INSCRITS AU TABLEAU 21

DÉTENTEURS D'UN PERMIS  
TEMPORAIRE INSCRITS  
AU TABLEAU  
(Charte de la langue française) 2

RADIÉS DU TABLEAU  
POUR NON-PAIEMENT  
DE LA COTISATION 326

INSCRITS AU REGISTRE  
DES ÉTUDIANTS 612

La cotisation annuelle doit être payée le ou avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année. L'adhésion au régime d'assurance responsabilité professionnelle, offert par l'Ordre, est obligatoire. En 2006-2007, la cotisation annuelle était de 225 \$. En 2007-2008, elle sera de 235 \$. La TPS et la TVQ s'appliquent à la cotisation.

De plus, pour être inscrits au Tableau, les membres doivent payer leur cotisation servant au financement des dépenses de l'Office des professions du Québec.

L'abonnement au service d'information professionnelle est au coût de 35 \$ (plus taxes). Les abonnés, tout comme les étudiants inscrits au registre, ne sont pas inscrits au Tableau.

## Aux membres de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec

---

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec au 31 mars 2007 ainsi que les états des résultats, l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



**Comptable agréé**

Montréal, le 20 avril 2007

# Résultats | pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

|   | 2007             | 2006             |
|---|------------------|------------------|
|   | \$               | \$               |
| <b>PRODUITS</b>   |                  |                  |
| Cotisations et demandes de permis des membres                   | 975 670          | 894 018          |
| Récupérations pour services                                     | 19 916           | 3 351            |
| Développement professionnel                                     | 57 854           | 84 459           |
| Congrès   | 102 892          | 98 299           |
| Communications  | 44 085           | 25 916           |
| Intérêts  | 23 030           | 12 626           |
| Subventions (note 10)   | 63 629           | 5 085            |
|   | <b>1 287 076</b> | <b>1 123 754</b> |
| <b>CHARGES</b>  |                  |                  |
| Admission   | 11 675           | 9 368            |
| Inspection professionnelle                                      | 47 581           | 62 143           |
| Syndic et discipline  | 21 845           | 15 584           |
| Plan directeur  | 82 072           | 19 568           |
| Normes de pratique professionnelle                              | 31 880           | 35 466           |
| Comité de la formation  | 1 132            | 205              |
| Développement professionnel                                     | 59 383           | 59 773           |
| Congrès   | 88 238           | 74 299           |
| Communication   | 87 592           | 71 468           |
| Comité jeunesse   | 1 706            | 229              |
| Administration  | 712 397          | 674 619          |
|   | <b>1 145 501</b> | <b>1 022 722</b> |
| <b>EXCÉDENT DES PRODUITS</b>                                    | <b>141 575</b>   | <b>101 032</b>   |
| Les frais qui suivent sont inclus dans le poste administration: |                  |                  |
| Amortissement des immobilisations                               | 18 471           | 20 895           |
| Amortissement du site web                                       | 5 773            | 732              |
| Frais de banque   | 2 546            | 1 963            |
| Intérêts sur la dette à long terme                              | 1 705            | 1 997            |

Voir les notes afférentes aux états financiers.

## Évolution des actifs nets | pour l'exercice terminé le 31 mars 2007



|                                      | Non affectés   | Investi en immobilisations et site web | 2007           | 2006           |
|--------------------------------------|----------------|--|----------------|----------------|
|                                      | \$             | \$                                     | \$             | \$             |
| <b>SOLDE AU DÉBUT</b>                | <b>186 508</b> | <b>78 885</b>                          | <b>265 393</b> | <b>164 366</b> |
| Excédent (Insuffisance) des produits | 165 819        | (24 244)                               | 141 575        | 101 027        |
| Nouvelle immobilisations             | (3 338)        | 3 338                                  | ---            | ---            |
| Site web                             | (26 819)       | 26 819                                 | ---            | ---            |
| <b>SOLDE À LA FIN</b>                | <b>322 170</b> | <b>84 798</b>                          | <b>406 968</b> | <b>265 393</b> |

Voir les notes afférentes aux états financiers.

|   | 2007             | 2006             |
|---|------------------|------------------|
|   | \$               | \$               |
| <b>ACTIF</b>  |                  |                  |
| Encaisse  | 783 027          | 928 905          |
| Placements (note 3)                                 | 446 940          | 198 910          |
| Débiteurs   | 19 220           | 21 980           |
| Frais payés d'avance et dépôts                      | 70 656           | 53 423           |
|   | <b>1 319 843</b> | <b>1 203 218</b> |
| <b>TITRES NÉGOTIABLES (note 3)</b>                  | ---              | 75 000           |
| <b>FONDS DE STABILISATION (note 4)</b>              | 8 114            | ---              |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (notes 5 et 7)</b>   | 41 074           | 56 207           |
| <b>SITE WEB (note 6)</b>                            | 43 724           | 22 678           |
|   | <b>1 412 755</b> | <b>1 357 103</b> |
| <b>PASSIF</b>                                       |                  |                  |
| <b>À COURT TERME</b>                                |                  |                  |
| Créditeurs et frais courus                          | 239 691          | 224 272          |
| Revenus reportés                                    | 746 234          | 846 050          |
| Portion à court terme de la dette à long terme      | 15 805           | 11 667           |
|   | <b>1 001 730</b> | <b>1 081 989</b> |
| <b>DETTE À LONG TERME (note 7)</b>                  | 4 057            | 9 721            |
|   | <b>1 005 787</b> | <b>1 091 710</b> |
| <b>ACTIFS NETS</b>                                  |                  |                  |
| Non affectés  | 322 170          | 186 508          |
| Investis en immobilisations corporelles et site web | 84 798           | 78 885           |
|   | <b>406 968</b>   | <b>265 393</b>   |
|   | <b>1 412 755</b> | <b>1 357 103</b> |

## ENGAGEMENTS (note 8)

### AU NOM DU BUREAU DES ADMINISTRATEURS

 , administrateur  
 , administrateur

Voir les notes afférentes aux états financiers.

## Flux de trésorerie | pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

|   | 2007             | 2006             |
|---|------------------|------------------|
|   | \$               | \$               |
| <b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>   |                  |                  |
| Excédent des produits   | 141 575          | 101 032          |
| Ajouts des imputations de l'exploitation<br>ne nécessitant pas de mouvements de liquidités: |                  |                  |
| amortissement des immobilisations   | 18 471           | 20 895           |
| amortissement site-web  | 5 773            | 732              |
| <b>Fonds de roulement autogénérés</b>   | <b>165 819</b>   | <b>122 659</b>   |
| Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 11)                          | (98 870)         | 391 412          |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>                            | <b>66 949</b>    | <b>514 071</b>   |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT</b>   |                  |                  |
| Titres négociables échéant après 3 mois   | 75 000           | (75 000)         |
| Acquisition d'immobilisations   | (3 338)          | (969)            |
| Acquisition site web  | (26 819)         | (23 410)         |
| Fonds de stabilisation  | (8 114)          | ---              |
| Augmentation de la dette à long terme   | 12 170           | ---              |
| Versements sur la dette à long terme  | (13 696)         | (11 667)         |
| <b>Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement et de financement</b>    | <b>35 203</b>    | <b>(111 046)</b> |
| <b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE</b>  | <b>102 152</b>   | <b>403 025</b>   |
| <b>TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>  | <b>1 127 815</b> | <b>724 790</b>   |
| <b>TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 3)</b>   | <b>1 229 967</b> | <b>1 127 815</b> |

Voir les notes afférentes aux états financiers.

## 1- STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre, qui en est un à titre réservé, a été constitué en vertu du Code des professions du Québec.

## 2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

### UTILISATION D'ESTIMATIONS

Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. À cette fin, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et les résultats réels peuvent différer des estimations.

### PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont comptabilisés au prix coûtant. Toute baisse permanente est comptabilisée dès que connu.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et selon les durées suivantes :

|                         |           |
|-------------------------|-----------|
| Équipement informatique | 4 à 5 ans |
| Logiciels               | 4 à 5 ans |
| Mobilier et équipement  | 10 ans    |

### SITE-WEB

Le site-web, qui est composé de quatre phases, est comptabilisé au prix coûtant et est amorti sur une période de 4 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire dès qu'une phase est mis en exploitation.

### COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Selon cette méthode, les contributions affectées à des charges d'exercices futurs sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées. Les contributions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

**2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)****FLUX DE TRÉSORERIE**

La trésorerie est composé de l'encaisse et des titres négociables dont l'échéance n'excède pas trois mois.

**ACTIFS NETS INVESTIS EN IMMOBILISATION ET SITE WEB**

Le montant des actifs nets investis dans les immobilisations et site-web correspond à la valeur nette de ces actifs.

**INSTRUMENTS FINANCIERS**

L'Ordre a décidé de se conformer de façon prospective aux nouvelles directives de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, en ce qui a trait à la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers, à partir de l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> avril 2007.

| <b>3- ENCAISSE ET TITRES NÉGOTIABLES</b>    |                  | <b>2007</b> |                |  |
|---|------------------|-------------|----------------|--|
|   | Valeur marchande | Coût        | Rendement réel |  |
|   | \$               | \$          | %              |  |
| Encaisse                                    | 783 027          | 783 027     |                |  |
| Fonds monétaire Altamira                    | 371 940          | 371 940     | 3.4%           |  |
| Titres négociables, échéant en juillet 2007 | 71 896           | 75 000      | 4.0%           |  |
| Trésorerie à la fin de l'exercice           | 1 226 863        | 1 229 967   |                |  |
| 2006  |                  |             |                |  |
|   | Valeur marchande | Coût        | Rendement réel |  |
|   | \$               | \$          | %              |  |
| Encaisse                                    | 928 905          | 928 905     |                |  |
| Fonds monétaire Altamira                    | 198 910          | 198 910     | 3.31           |  |
| Trésorerie à la fin de l'exercice           | 1 127 815        | 1 127 815   |                |  |
| Titres négociables, échéant en juillet 2007 | 71 653           | 75 000      | 4.00           |  |
|   | 1 199 468        | 1 202 815   |                |  |

L'Ordre a décidé de mettre de côté une somme de 50 000\$ qui sera augmenté de 1 000\$ par mois, afin de pourvoir aux différents frais de la relocalisation du siège social.



## 4- FONDS DE STABILISATION

Prenant effet le 1<sup>er</sup> avril 2006, l'Ordre a convenu avec les assureurs de ré-investir la moitié du surplus d'opération du programme qui lui était versé à cet égard, dans le but de stabiliser les primes futurs d'assurance-responsabilité de ses membres. Les montants investis dans ce fonds porte intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, pour un terme de 5 ans, moins 1/2 de 1%. Dès que le solde de ce fonds aura atteint 50 000\$, l'excédent de cette somme pourra être remis à l'Ordre.

|                         | 2007   |                      |              | 2006         |
|-------------------------|--------|----------------------|--------------|--------------|
|                         | Coût   | Amortissement cumulé | Valeur nette | Valeur nette |
|                         | \$     | \$                   | \$           | \$           |
| Équipement informatique | 39 577 | 21 283               | 18 294       | 25 335       |
| Logiciels               | 32 138 | 22 170               | 9 968        | 15 692       |
| Mobilier et équipement  | 27 421 | 14 609               | 12 812       | 15 180       |
|                         | 99 136 | 58 062               | 41 074       | 56 207       |

|          | 2007   |                      |              | 2006         |
|----------|--------|----------------------|--------------|--------------|
|          | Coût   | Amortissement cumulé | Valeur nette | Valeur nette |
|          | \$     | \$                   | \$           | \$           |
| Site-web | 50 229 | 6 505                | 43 724       | 22 678       |

## 7- DETTE A LONG TERME

Emprunt bancaire, taux préférentiel bancaire majoré de 2,65%, garanti par des immobilisation dont la valeur nette comptable est de 18 294\$, remboursable par des versements de 972\$, échéant en février 2008.

|               |       |        |
|---------------|-------|--------|
|               | 9 720 | 21 388 |
| Solde reporté | 9 720 | 21 388 |

**7- DETTE A LONG TERME (suite)**

|   |               |               |
|---|---------------|---------------|
| Report  | 9 720         | 21 388        |
| Emprunt bancaire, taux préférentiel bancaire majoré de 2,65%, garanti par des immobilisation dont la valeur nette comptable est de 2 097\$ et a été utilisé pour financer certains frais d'exploitation totalisant 10 000\$, remboursable par des versements de 507\$, échéant en octobre 2008. | 10 142        | ---           |
|   | <b>19 862</b> | <b>21 388</b> |
| Portion à court terme   | 15 805        | 11 667        |
|   | <b>4 057</b>  | <b>9 721</b>  |

Les remboursements en capital au cours de deux (2) prochains exercices, s'établissent comme suit :

| 2008   | 2009  |
|--------|-------|
| \$     | \$    |
| 15 805 | 4 057 |

**8- ENGAGEMENTS DÉCOULANT DE CONTRAT DE LOCATION-EXPLOITATION**

Aux termes de contrat de location-exploitation, pour la location d'un local et d'équipement, l'Ordre s'est engagé à payer les loyers annuels minimaux suivants:

| 2008   | 2009  | 2010  | 2011  | 2012  |
|--------|-------|-------|-------|-------|
| \$     | \$    | \$    | \$    | \$    |
| 33 760 | 3 092 | 3 092 | 2 834 | 2 834 |

**9- AUTRES ENGAGEMENTS**

L'Ordre participe avec d'autres ordres professionnels de la santé à l'organisation de colloque sur le thème de l'interdisciplinarité. Les surplus réalisés lors de colloques ont été réinvestis pour l'organisation de colloques subséquents. Tout déficit. S'il en est, résultant de ces colloques en sus des surplus réalisés, sera partagé entre les ordres participants.

**10- SUBVENTIONS**

Au cours de l'exercice, l'Ordre a reçu des subventions du ministère de l'immigration et des communautés culturelles pour 61 862 \$, afin de développer des programmes et l'information nécessaire pour aider les nouveaux arrivants à faire leur auto-évaluation face aux conditions en vue d'obtenir le permis d'exercice et de 1 766 \$ d'emploi Québec ayant trait à des frais de formation.

**11- VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT**

|                                    |          |          |
|------------------------------------|----------|----------|
| Débiteurs                          | 2 760    | (1 523)  |
| Frais payés d'avance et dépôts     | (17 233) | 8 572    |
| Créditeurs et frais courus         | 15 419   | (43 459) |
| Effets à payer et dettes bancaires | (99 816) | (31 281) |
|                                    | (98 870) | (67 691) |

**12- INSTRUMENTS FINANCIERS****Gestion de risque de crédit**

De l'avis de la direction, l'Ordre n'est pas exposé à un risque important de crédit. De plus, l'Ordre limite le risque auquel il est exposé par ses placements en ne faisant affaire qu'avec des institutions reconnues.

**Juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur de l'encaisse des placements et des titres négociables, des débiteurs, des dépôts du fonds de stabilisation, des créditeurs et frais courus et des revenus reportés est égale à la valeur comptable en raison des échéances à court terme de ces éléments.

**Risque des taux d'intérêts**

Les taux d'intérêts des titres négociables varient de 3,31% à 4% et les échéances se terminent dans des délais n'excédant pas 4 mois. En conséquence le risque associé à la variation des taux d'intérêt est faible.

La dette à long terme porte intérêt à des taux variables qui se rapprochent des taux prévalant sur les marchés. Par conséquent les risques auxquels est exposée la dette à long terme sont minimes.

**13- CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains montants de l'exercice terminé le 31 mars 2006 ont fait l'objet d'un nouveau classement afin d'être conformes à la présentation adoptée en 2007.

|                                   | 2007   | 2006   |
|-----------------------------------|--------|--------|
|                                   | \$     | \$     |
| <b>ADMISSION</b>                  |        |        |
| Bureau et affranchissement        | 2 878  | 5 407  |
| Dépenses de comité                | 8 797  | 3 961  |
|                                   | 11 675 | 9 368  |
| <b>INSPECTION PROFESSIONNELLE</b> |        |        |
| Bureau et affranchissement        | 1 542  | 2 823  |
| Membres du comité                 | 5 405  | 3 137  |
| Honoraires des inspecteurs        | 31 990 | 40 078 |
| Déplacements et séjours           | 8 644  | 16 105 |
|                                   | 47 581 | 62 143 |
| <b>SYNDIC ET DISCIPLINE</b>       |        |        |
| Bureau et affranchissement        | 3 418  | 1 454  |
| Dépenses de comité                | 3 089  | 2 072  |
| Honoraires légaux                 | 15 338 | 12 058 |
|                                   | 21 845 | 15 584 |
| <b>PLAN DIRECTEUR</b>             |        |        |
| Bureau et affranchissement        | 3 727  | 2 407  |
| Dépenses de comité                | 7 778  | 6 165  |
| Publication                       | 150    | 450    |
| Honoraires                        | 5 323  | 1 800  |
| Autres                            | 65 094 | 8 746  |
|                                   | 82 072 | 19 568 |

|   | 2007          | 2006          |
|---|---------------|---------------|
|   | \$            | \$            |
| <b>NORMES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE</b> |               |               |
| Bureau et affranchissement                | 5 832         | 3 373         |
| Publications                              | 16 724        | 19 957        |
| Membres du comité                         | 2 676         | 2 004         |
| Dépenses de réalisation                   | 6 648         | 10 132        |
|   | <b>31 880</b> | <b>35 466</b> |
| <b>COMITÉ DE LA FORMATION</b>             |               |               |
| Bureau et affranchissement                | 23            | 12            |
| Membres du comité                         | 1 109         | 193           |
|   | <b>1 132</b>  | <b>205</b>    |
| <b>DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL</b>        |               |               |
| Bureau et affranchissement                | 7 286         | 20 182        |
| Publications                              | 16 855        | 12 185        |
| Membres du comité                         | 7 956         | 7 228         |
| Honoraires de formation                   | 17 554        | 13 047        |
| Déplacements et séjours                   | 4 189         | 3 777         |
| Vidéos, locaux et services                | 5 543         | 3 354         |
|   | <b>59 383</b> | <b>59 773</b> |

|                            | 2007          | 2006          |
|----------------------------|---------------|---------------|
|                            | \$            | \$            |
| <b>CONGRÈS</b>             |               |               |
| Bureau et affranchissement | 5 222         | 7 057         |
| Composition                | 3 230         | 2 595         |
| Publications               | 9 893         | 9 683         |
| Membres du comité          | 10 271        | 5 693         |
| Dépenses de réalisation:   |               |               |
| Conférenciers              | 3 491         | 11 617        |
| Kiosques                   | 2 175         | 2 174         |
| Salle                      | 9 829         | 8 836         |
| Activités sociales         | 44 127        | 26 530        |
| Autres                     | ---           | 114           |
|                            | <b>88 238</b> | <b>74 299</b> |

**COMMUNICATION**

|                            |               |               |
|----------------------------|---------------|---------------|
| Bureau et affranchissement | 33 875        | 29 016        |
| Imprimerie                 | 33 424        | 35 906        |
| Membres du comité          | 5 948         | 2 071         |
| Dépenses de réalisation    | 14 345        | 4 475         |
|                            | <b>87 592</b> | <b>71 468</b> |

**COMITÉ JEUNESSE**

|                            |              |            |
|----------------------------|--------------|------------|
| Bureau et affranchissement | 205          | ---        |
| Membres du comité          | 1 501        | 229        |
|                            | <b>1 706</b> | <b>229</b> |

|                                    | 2007           | 2006           |
|------------------------------------|----------------|----------------|
|                                    | \$             | \$             |
| <b>ADMINISTRATION</b>              |                |                |
| Salaires et charges sociales       | 386 652        | 387 936        |
| Frais de bureau                    | 14 651         | 12 137         |
| Affranchissement                   | 20 408         | 14 574         |
| Téléphone                          | 9 213          | 7 795          |
| Impression                         | 22 600         | 18 552         |
| Informatique                       | 22 209         | 22 888         |
| Loyer                              | 40 642         | 36 885         |
| Location et entretien d'équipement | 4 700          | 4 097          |
| Cotisations                        | 22 915         | 21 633         |
| Déplacements:                      |                |                |
| Permanents                         | 5 703          | 10 847         |
| Bureau des administrateurs         | 70 255         | 61 589         |
| Comité administratif               | 16 213         | 11 075         |
| Assurances                         | 2 610          | 2 491          |
| Taxes                              | 10 230         | 3 243          |
| Entretien                          | 6 644          | 6 042          |
| Honoraires professionnels          | 13 250         | 14 730         |
| Services extérieurs                | 11 005         | 9 511          |
| Frais de banque                    | 2 546          | 1 963          |
| Intérêts sur la dette à long terme | 1 705          | 1 997          |
| Amortissement des immobilisations  | 18 471         | 20 895         |
| Amortissement du site web          | 5 773          | 732            |
| Articles corporatifs               | 803            | 40             |
| Autres                             | 3 199          | 2 967          |
|                                    | <b>712 397</b> | <b>674 619</b> |

Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec

1150, boul. St-Joseph Est, bureau 300  
Montréal (Québec) H2J 1L5  
Tél. : 514-527-9811 ou 1 800 567-7763  
Télec. : 514-527-7314  
info@optmq.org  
**www.optmq.org**

Dépôt légal 2<sup>e</sup> trimestre 2007